

Délibération n° 2023-01-14-008

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 14 janvier 2023

Objet : AVENANT 5 A LA
CONVENTION DE
MANDAT 2019 TE63 /
SEMELEC 63

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
5 janvier 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 84

Pouvoir : 8

Votants : 92

Pour : 86

Contre : 0 –

Abstention : 3 – (DUMAS
Daniel, BOYER Michel,
BOISNAULT Christian)

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze janvier à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, DOMAINE DE LA PRADE, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, BIZET Jean-François, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, COMBES Didier, DA SILVA Carlos, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, DEROSSIS (TDM) David, LAMOUREUX Jean-François

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, GAUMY Jean-Yves, NEDELLEC Jean-Yves, DESMARETS Pierre, BOULON Lionel, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, SOLVIGNON Yves, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

JAHARD Laurent donne procuration à MAS Gilles, ROBIN Christian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge, DAUPHIN Serge donne procuration à DUCOING Guy, GAUMY Francis donne procuration à DURANTIN Christian, GUITTARD Antoine donne procuration à DAVID Marie, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AVENANT 5 A LA CONVENTION DE MANDAT 2019 TE63 / SEMELEC 63

Conclue le 8 décembre 2018

Le président donne lecture de l'avenant n°5 à la convention de mandat 2019 telle que présentée en pièce jointe et concernant la durée de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Valide l'avenant n°5 à la convention de mandat 2019
- Autorise le président de TE63 à signer l'avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



**territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE MANDAT 2019

Conclu le 8 décembre 2018

Entre :

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibérations du Comité Syndical du 26 septembre 2020 et du 8 décembre 2018,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.3 – Durée de la Convention –

Conformément à la décision du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, la convention de mandat 2019 conclue le 8 décembre 2018 **est prorogée au 30 juin 2023**, d'une part, pour solder les affaires engagées et non soldées au 31 décembre 2022 en raison du report de coordinations de travaux et d'autre part, pour permettre le contrôle technique des ouvrages mis en service.

Les autres clauses de la convention de mandat 2019 et ayant fait l'objet des avenants n°1, 2, 3 et 4 respectivement en date du 12 octobre 2019, 29 février 2020, 31 octobre 2020 et 8 octobre 2022 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 14 janvier 2023

Le Président de TE63



Sébastien GOUTTEBEL

Le Directeur Général Délégué

de SEMELEC 63



SEMELEC 63
33, Rue de Sarliève
Centre d'Affaire du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX

Sébastien PICOT